



Digne-les-Bains, le 27 juin 2013

LANCEMENT DE L'OPERATION INTERMINISTERIELLE VACANCES 2013

La France est le premier pays de destination touristique avec 81,4 millions de touristes. Le tourisme est un secteur stratégique dans les Alpes-de-Haute-Provence où 10% des emplois salariés sont directement liés à l'activité touristique (contre 4% au niveau national). Il génère un chiffre d'affaire annuel de 600 millions d'euros. Il est donc primordial de valoriser cette ressource économique en veillant à la sécurité de la population et à la qualité des produits et des services.

Sous l'autorité du préfet, l'opération interministérielle vacances (OIV) couvre en 2013 la période du 1^{er} juin au 15 septembre. Cette opération est mise en oeuvre par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) en étroite collaboration avec les services de la préfecture, la gendarmerie, la police, l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS).

Les priorités de l'OIV 2013 sont les suivantes :

1. **Les manifestations et rassemblements festifs** : marchés, foires...

Pour garantir la bonne information et la protection du consommateur, sont notamment ciblés, la vente de produits, la promotion des produits locaux, la contrefaçon et la sécurité sanitaire des aliments dans tout type de restauration, y compris auprès des distributeurs (grandes et moyennes surfaces, traiteurs, boucheries, poissonneries...)

2. **L'hébergement de vacances** :

Une surveillance accrue est effectuée dans l'ensemble des formules d'hébergement. Les points de contrôle portent notamment sur l'affichage des

prix, la véracité des allégations et des prestations fournies y compris en matière de sécurité et conformité des divers équipements connexes.

3. La valorisation des produits locaux et régionaux :

L'accent est mis sur le contrôle de la véracité des allégations valorisantes sur l'origine et le mode de fabrication (publicités trompeuses portant atteinte à l'image des produits locaux).

4. Le contrôle des activités de loisirs et des activités sportives :

Des contrôles sont renforcés pour veiller à la bonne information de l'utilisateur et à sa sécurité (vérification des équipements, des infrastructures, des eaux de baignades et des piscines).

5. Les accueils collectifs de mineurs :

Les conditions d'accueil des mineurs seront contrôlées afin de garantir leur sécurité, tant sur le plan physique que moral.

6. Le renforcement des contrôles de sécurité sanitaire des aliments :

Des actions sont également conduites dans les centres aérés, colonies de vacances, les camps sous toile avec ou sans hébergement sur l'hygiène générale des locaux, des denrées et de leur traçabilité.

7. La protection animale durant les vacances

Des contrôles sont ciblés dans les établissements d'accueil spécialisés pour héberger les animaux.

Un guide et des conseils pratiques pour les voyages organisés, les déplacements, la santé, les loisirs, les achats, la restauration et l'hébergement... sont mis à la disposition des vacanciers sur le site www.dgccrf.bercy.gouv.fr **Dossier « Mes vacances 2013 »**